



Relevé de décisions du Bureau Séance du 19 mars 2018

Présents : Maurice Lavagna, Francis Tujague, Monique Giraud Lazzari, Michel Calmet, Noel Albin, Cyril Piazza, Pierre Donadey, Edmond Mari, Michel Lottier, Joël Gosse

Absents, excusés : Robert Nardelli, Jean Marc Rancurel

En préambule, il est abordé la situation institutionnelle, à la suite de la création, dans l'ouest du département, d'un Pôle Métropolitain. A l'est de la métropole, il semble nécessaire de conduire une réflexion, entre la CCPP et la CARF.

1/ Point sur travaux sur la mobilité :

Si M. Donadey rappelle les points forts du projet qu'il a porté à l'attention de plusieurs instances (services de l'Etat, métropole, département...), l'étude portée par la convention partenariale entre Etat, Région, MNCA, SNCF et CCPP semble indispensable afin de calibrer les interventions. Le pourcentage de la participation pour la CCPP est de toute évidence trop élevée : le conseil départemental doit être sollicité. Le Président du conseil départemental sera contacté pour que le département participe financièrement. En même temps, il faudra contacter les techniciens du département pour connaître les chiffres de comptage les plus à jour sur la pénétrante.

Avis du bureau :

Les priorités à mettre en avant sont les suivantes :

- Faire avancer prioritairement l'hypothèse du rond-point de l'Ariane, comme la solution la plus à court terme (envisageable pour 2019) avec la problématique foncière à traiter
- Rencontrer le département pour demander les données sur les comptages et pour obtenir une participation financière dans la convention
- Valider l'étude qui semble adaptée au contexte même si le temps de réalisation annoncé est jugé trop long. A voir si les délais peuvent être raccourcis.

Les 3 élus mandatés pour suivre ce dossier : Mme Giraud, M Tujague, M Mari. A la suite de ces avancées, une réunion politique avec tous les partenaires sera nécessaire.

2/ Examen des propositions palliatives aux problèmes d'effectifs des crèches

Le DGS décrit les problèmes des absences et les règles imposées par le département avec 40% de diplômés par secteur. Les réunions en conseil d'exploitation pour surmonter les problèmes ont permis d'envisager des pistes de solutions :

- Le pôle de remplacement : 2 auxiliaires de puériculture avec un coût d'environ 60 000 euros (aujourd'hui le coût des remplacements approche les 70 000 euros)
- former des employés CAP en auxiliaire de puériculture via une validation des acquis d'expérience (VAE).

M. Albin remarque que le pôle de remplacement ne peut pas régler tous les problèmes : auparavant, la présence de CAP dans ce pôle permettait d'être plus souple, étant donné la difficulté de trouver des auxiliaires.

M Ané rappelle qu'il est au contraire crucial de pouvoir agir sur des postes d'auxiliaires et non pas CAP, car ce sont ces types de postes qui nous permettent d'entrer dans les règles minimales d'encadrement de la PMI et qui nous font défaut quand il y a nombre d'absences.

M. Lottier fait remarquer que le pôle de remplacement peut ne pas fonctionner convenablement vu que certains agents ne souhaitent pas aller dans certaines crèches.

- La montée en compétence des agents (VAE) : cela permettrait de pallier à l'impossibilité de recruter en externe des auxiliaires pour des remplacements. Le coût est de 960 euros par agent sur 6 mois à étaler sur les 2-3 ans à venir.
- L'attractivité : des différences de traitement existent entre la CCPP et les autres collectivités voisines
- Le temps de travail sur 5 jours
- Concernant la PMI : peut-être il faudrait desserrer les quotas par secteur
- La délégation aux communes de la compétence

Avis du bureau :

Le bureau valide les pistes suivantes :

- L'agrément modulable
- Le travail sur 5 jours
- La mise en place des VAE, en tenant compte des besoins du service.
- La mise en place d'un pôle de remplacement

Egalement, le bureau valide la mise en place d'une commission pour étudier la faisabilité d'une éventuelle délégation aux communes de la gestion des crèches composée de : Messieurs Donadey, Albin, De Zordo, Lottier, Giraud-Lazzari et une personne pour la commune de Drap.

3/ Point Leader

Le recrutement semble nécessaire pour pallier à l'absence de Mme Patois. Le dispositif de crise mis en place reposant sur Fabrizio Ceccarelli, Maxime Hennebert et le directeur a ses limites et impacte les missions premières de ces personnels.

Avis du bureau :

Le bureau valide le principe du remplacement mais souhaite s'assurer au préalable des modalités de prise en charge duc C régional pour estimer le coût d'un recrutement pour 6 mois sur la fiche de poste de Mme Patois.

4/ RIFSEPP

Monsieur Mari rappelle que les représentants du personnel avaient sollicité que les règles de carence soient assouplies.

Avis du bureau :

Les élus s'accordent à maintenir la prime pour absence en cas d'accident de travail ou de trajet menant au travail, mais de l'enlever pour la maladie ordinaire sur la base d'un jour = 1/30.

5/ Dates prochains conseils communautaires

Les rendez-vous suivants sont validés par le bureau :

06 avril 18h : ROB + éléments financiers

17/04 : conseil communautaire avec le DOB

26/04 : conseil communautaire avec budget à 18h30